



vendredi 5 mai 2017, 8h45-13h45

Centre Médical Le Domaine, rue Jean Lanneau, 39, à 1420 Braine-l'Alleud
Salle de conférence, bâtiment Le Centre, 2^{ème} étage

Le dossier “psy” : pour quoi, pour qui ?

- *Le dossier ? Vous n'avez pas trouvé de thème plus enthousiasmant ? ...*
- *Pourquoi, vous n'écrivez rien dans les dossiers de vos patients ?*
- *Si, le minimum ...*
- *Ah bon, et vous savez ce qui est le minimum légal requis ?*
- *Mmmh ...*
- *Et que faites vous lorsque les parents d'un de vos patients mineurs vous demandent, comme la loi les y autorise, d'avoir accès au contenu du dossier ? Ou vous en demandent une copie ?*
- *Mmmmh ... mais je suis psychomotricien, pas psychiatre ...*
- *Ah bon, donc vous pensez que cela ne vous concerne pas ... vous en êtes certain ?*
- *Mmmmmh ... je n'écris que des notes personnelles, cela n'entre pas en ligne de compte ...*
- *Ah bon, et qu'est-ce qui définit ce qui est ou non des “notes personnelles” ?*
- *Mmmmmh ...*
- *D'autre part, vos patients étant mineurs, que faites-vous lorsque les parents sont séparés, éventuellement en conflit pour la garde, et que l'un d'eux vous demande une copie du dossier pour son avocat ?*
- *Mmmmmh ... j'appelle mon avocat ... ou la direction du service ...*
- *Bien, on avance ... Parce que bien sûr, les dossiers médicaux s'informatisent ... Quelles données avez-vous envie d'y voir figurer ? De manière systématique ? En utilisant quel type de recueil ? Mais à quoi peuvent-ils servir ? Et à qui ? La recherche ? L'administration fédérale de la santé ? Le KCE ? La police des étrangers ?*
- *Mmmmmmmh ... bon, ok, c'est pas complètement enthousiasmant, mais c'est peut-être quand-même utile d'en discuter ... surtout quand on voit les lois qu'on nous mitonne ...*

Les **inscriptions** sont limitées et se feront dans l'ordre de leur réception préalable, jusqu'au vendredi 28 avril (envoyer un mail à jeanpaulmatot@gmail.com). Elles sont gratuites pour les membres de la section belge de l'AEPEA et pour les membres de la SBFPDAAE en ordre de cotisation, et s'élèvent à 25 euros pour les non-membres ainsi que pour les membres des autres sections nationales de l'AEPEA (à verser au compte de Fil d'Enfances - AEPEA asbl, IBAN : BE86 3630 7728 0950, BIC : BBRUBEBB)

Programme au verso

Accréditation en éthique demandée

AEPEA Belgique asbl, 95 avenue des Lilas, 1410 Waterloo, Belgique



vendredi 5 mai 2017, 8h45-14h

Centre Médical Le Domaine, rue Jean Lanneau, 39, à 1420 Braine-l'Alleud
Salle de conférence, bâtiment Le Centre, 2^{ème} étage

Le dossier “psy” : pour quoi, pour qui ?

8h45 : accueil

9h : introduction : Dr Philippe Kinoo (pédopsychiatre, président de la SBPDAAEA)

9h15 – 10h30 : ***Situation de la question en Europe***

- ***Le dossier psychologique dans les pays européens***
Mr Pierre Nederlandt, Docteur en psychologie, Convenor du Board of Ethics de l'EFPA (European federation of psychologist associations)
- ***Dossier pédopsychiatrique : l'expérience des Pays-Bas***
Dr Mark Mertens (pédopsychiatre, thérapeute d'enfant et de famille, responsable du Département Enfants SSM Chapelle-aux-Champs)
- Relance : Pascale Gustin (WAIHM) et discussion

10h30 – 11h : pause-café

11h – 11h45 : ***Secrets et transmissions, le point de vue d'un juriste***

- Mr Lucien Nouwynck, juriste et criminologue, Premier Avocat Général près la Cour d'Appel de Bruxelles
- Relance : Dr André Denis (pédopsychiatre, président de l'APPIJF) et discussion

11h45 – 12h30 : ***Quelle(s) dimension(s) diagnostique(s) ? Pour qui, pour quoi ?***

- Mr Michel Cailliau, psychologue, psychothérapeute (Clairs Vallons, Ifisam)
- Relance : Mme Geneviève Monnoye (psychologue, psychothérapeute analytique, systémique et à media) et discussion

12h30 – 12h45 : Conclusions : Jean-Paul Matot (président de l'AEPEA-Belgique)

12h45 – 13h45 : Lunch et Assemblées générales statutaires de l'AEPEA-Belgique, de la SBFPDAAEA et de l'APPIJF

Accréditation en éthique demandée